

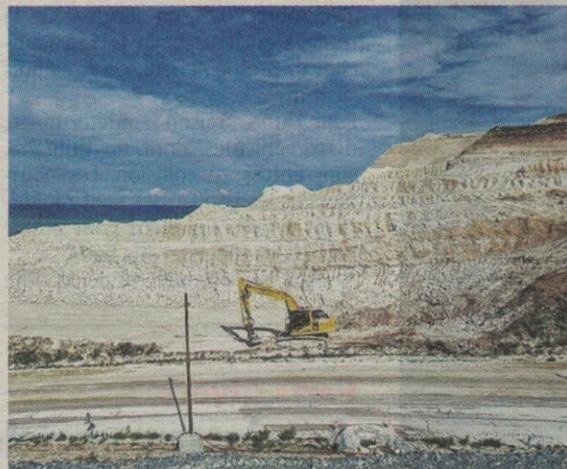
Une autorité pointe les failles environnementales du projet de l'EPR2

Energie. Dans un nouvel avis sur les deux réacteurs nucléaires EPR2 à Penly (Seine-Maritime), l'Autorité environnementale alerte sur la destruction d'habitats marins, le manque de transparence d'EDF et une prise en compte insuffisante du climat.

L'Autorité environnementale (Ae) a rendu public, le 10 octobre, son deuxième avis sur le projet d'implantation de deux réacteurs nucléaires EPR2 à Penly, sur la commune de Petit-Caux. Un document de 39 pages, qui, sans se prononcer pour ou contre, scrute les effets du chantier et de l'exploitation sur l'environnement, la santé et le climat. L'Autorité, instance indépendante rattachée au ministère de la Transition écologique, avait déjà examiné une première version du dossier en 2023. Le projet a déjà obtenu une autorisation environnementale en 2024, qui a permis à EDF de lancer les travaux préparatoires.

L'Autorité s'inquiète de la disparition de récifs d'hermelles

«Le projet entraîne la destruction d'habitats marins remarquables et sensibles, sans compensation à la hauteur des impacts», souligne d'emblée l'avis. L'Autorité s'inquiète de la disparition de récifs d'hermelles (comparés à de petits récifs coralliens). Elle estime que «les rejets (en mer) de substances toxiques ou cancérogènes (...) ne font l'objet



que d'un début d'identification et de quantification».

Sur la transparence des risques nucléaires, le rapport transmis par EDF «ne permet en rien d'informer le public sur le niveau de sûreté des installations». L'organisme déplore «de nombreuses exclusions pour raison de sécurité», empêchant la complète compréhension du document. La prise en compte du changement climatique est jugée «insuffisante», notamment face au risque de submersion marine.

Si l'étude d'impact est jugée «intéressante par son aspect didactique», plusieurs insuffisances persistent, selon l'Autorité environnementale.

Photo Franck Weber/Paris Normandie

L'avis salue néanmoins les progrès réalisés depuis 2023, sur l'étude de la biodiversité marine et la qualité des inventaires écologiques. Mais il pointe l'absence d'objectifs mesurables dans les mesures de compensation et l'incertitude sur les performances environnementales réelles des futurs réacteurs. En conclusion, l'Autorité environnementale appelle à un renforcement des garanties environnementales, à plus de transparence et à une meilleure anticipation des effets climatiques. ● F.W.